

Service administratif des écoles

ORGANISATION DU SERVICE

Le Service administratif des écoles est composé du personnel suivant, au 31 décembre 2018 :

- 1 Cheffe de service à 100 %.
- 1 assistante à 80 %.
- 1 employée de commerce à 40 %.
- 1 chauffeur du bus scolaire à 90 %.
- 1 responsable de cafétéria à 45 %.
- 1 Directrice d'APEMS à 80 %.
- 13 éducateurs APEMS (7,36 EPT).
- 1 intendante APEMS à 26 %.
- 1 apprenti ASE à 100 %.
- 3 responsables de réfectoire (0,9 EPT).
- 15 employés de réfectoire (3.95 EPT).
- 9 patrouilleurs scolaires (payés à l'heure)
- 2 conducteurs de ligne Pédibus (payés à l'heure).
- 23 responsables de groupes de devoirs surveillés (payés à l'heure).

TACHES DU SERVICE

- Direction générale des structures d'accueil parascolaires communales (APEMS et réfectoires).
- Aménagement des salles de classes et locaux administratifs scolaires (mobiliers, tableaux de classes, beamers, etc.).
- Aménagement des horaires des transports scolaires.
- Administration et organisation des devoirs surveillés.
- Coordination des lignes Pédibus.
- Gestion des subsides communaux pour activités culturelles et sportives scolaires (sorties pédagogiques, courses d'école, voyages d'étude, etc.).
- Participation à l'organisation et à la coordination de certaines manifestations scolaires.
- Participation à la Commission culturelle scolaire.
- Gestion des inscriptions à Piccolo Voice et Parents Voice.

- Administration des camps de ski et de l'école à la montagne.
- Gestion des plans de fermeture et des clés des bâtiments scolaires.
- Gestion, coordination et vente du Passeport vacances.
- Secrétariat de l'Entente intercommunale Crissier-Ecublens-St-Sulpice du chalet Les Alouettes.
- Secrétariat du Conseil d'établissement.
- Comité de pilotage pour la construction du nouveau collège primaire Croset-Parc (en cours).

CHEFFE DU SERVICE ADMINISTRATIF DES ECOLES

Le programme de gestion des réfectoires en ligne MaCantine a été mis en application au 1^{er} janvier 2018. Les parents ont dès lors pu avoir accès à leur compte et gérer au quotidien les repas de leur enfant par le biais d'un login. Il a cependant demandé une importante adaptation de la part du personnel administratif et des parents. En effet, l'établissement de factures après consommation des repas a été remplacé par un paiement des repas par avance. Le Service administratif des écoles a donc pris le relais pour le suivi du contentieux.

Bien que le programme soit satisfaisant, plusieurs améliorations ont été souhaitées et sollicitées auprès de Cerfi, concepteur du programme, pour tendre à faciliter le travail de gestion des inscriptions. L'entreprise Cerfi est très à l'écoute de ses clients et œuvre dans ce sens. Pour permettre un complet rendement, une réflexion a été menée pour que les responsables de réfectoire puissent être à même de gérer la présence des enfants et la consommation des repas de manière informatique. Le déploiement de cet outil est à l'étude.

La participation en qualité de membre du COPIL de la construction du collège Croset-Parc, dans lequel est prévu un APEMS de 60 places, a ajouté des tâches à la Cheffe de service et requiert des disponibilités pour l'ensemble de ce projet.

Le Service administratif des écoles facilite la transversalité avec d'autres services communaux pour permettre la réalisation de

projets en lien avec la pédagogie, sur demande de la Direction des écoles et des enseignants.

La Cheffe du Service administratif des écoles remercie l'ensemble des collaborateurs qui œuvrent au bon fonctionnement de l'école et avec qui elle collabore dans un esprit constructif et ouvert, particulièrement le personnel administratif pour son adaptation aux changements permanents.

Sylvette Menétrey,
Cheffe du Service administratif des écoles

◆◆◆◆

Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS)



La structure située dans le Centre socio culturel d'Ecublens a une capacité de 36 places (3P à 6P) et celle de la Coquerelaz de 60 places (1P à 6P).

Missions

Entre la famille et l'école, l'APEMS a sa spécificité. Il est un lieu de vie où les enfants trouvent un climat, une ambiance et des activités qui distinguent les champs familiaux et scolaires. Ce n'est pas un temps de garde, mais du temps de vie pour les enfants accueillis.



Pour que cette expérience en collectivité contribue à ce que les enfants développent leurs compétences et leurs habiletés sociales, ces moments de vie à l'APEMS se doivent d'être riches en relations, en expériences, en découvertes et en plaisirs partagés.

La ligne pédagogique

C'est un instrument de travail, de pilotage et de cohérence pour l'équipe éducative. Elle symbolise nos valeurs, nos objectifs et nos actions dans notre milieu professionnel auprès des enfants.



La Directrice et l'équipe éducative se réunissent une fois par semaine, en dehors de la présence des enfants, afin d'organiser, modifier et adapter le programme quotidien de l'APEMS. Ces colloques permettent de relever des interrogations et questionnements au sujet des enfants.

Déclinaison d'un des thèmes de la ligne pédagogique : le jeu libre

Seul ou en groupe, il contribue au développement de la créativité et au libre épanouissement de l'enfant. Le rôle de l'éducatrice consiste à observer chacun des enfants du groupe afin de mieux cerner ses champs d'intérêt et de l'encourager dans ses initiatives. Le jeu libre est également le théâtre des premiers échanges sociaux.

Objectifs

- Permettre à l'enfant de développer sa créativité, son imagination et son expression par la découverte de lui-même, des autres et de son environnement.
- Accompagner l'enfant dans l'appropriation de ses compétences et de ses capacités de vivre, de découvrir et de s'épanouir dans un espace aménagé et stimulant.

Moyens

- Pour favoriser le jeu libre, les enfants se verront proposer un lieu aménagé et adapté aux âges différents.
- Accompagner l'enfant dans l'appropriation de ses compétences et de ses capacités.

Activités réalisées aux APEMS en 2018

- Initiation à la zumba.
- Cinéma La lanterne magique.
- Contes à la bibliothèque.
- Théâtre de marionnettes.

- Cirque Knie.
- Sortie surprise pour les 6P.
- Fête de l'été.

♦ ♦ ♦ ♦

Local pic-nic

Suite à un bilan positif, l'expérience 2017-2018 de prestation du local pic-nic a été reconduite pour l'année scolaire 2018-2019, de fin octobre à avril au profit des élèves du Pontet des degrés 9 à 11VG, avec la collaboration du Centre de jeunes qui a aimablement mis à disposition un local. Pour la surveillance, un adulte rémunéré par la Commune a été engagé de 11 h à 13 h.

♦ ♦ ♦ ♦

Réfectoires scolaires

Tarifs

Classes de revenu brut en Fr.	Prix du repas en Fr.
Jusqu'à 3'000.-	4.70
de 3'001.- à 4'000.-	6.20
de 4'001.- à 5'000.-	7.70
de 5'001.- à 6'000.-	9.20
de 6'001.- à 7'000.-	10.70
de 7'001.- à 8'000.-	12.20
de 8'001.- à 9'000.-	13.70
plus de 9'000.-	15.20

Nous relevons l'excellente collaboration qui prévaut entre le Service des finances et le Service administratif des écoles pour la gestion de cette prestation communale, très appréciée par les bénéficiaires. L'acquisition du programme en ligne MaCantine a l'avantage de permettre aux parents de gérer au quotidien les repas de leur enfant, par le biais d'une application accessible par internet ou par smartphone. Les repas sont payés d'avance par les parents, qui se sont progressivement adaptés à ce nouveau mode de fonctionnement.

Contrôle des données salariales

Le Service des finances exige les justificatifs de revenu des parents des enfants inscrits initialement dans les différents réfectoires

(information collectée par la Direction des écoles). Le montant du revenu introduit dans la base de données du programme permet un calcul automatique du prix du repas pour chaque enfant.

Marge contributive

Une marge contributive correspondant à la part des frais fixes couverts par la participation des parents après le paiement des repas a été fixée par la Municipalité. Afin de respecter cette marge contributive, des ajustements au niveau de l'encadrement par le personnel, suite à l'ouverture de la nouvelle APEMS de la Coquerellaz et du futur déménagement de l'APEMS du CSCE dans le nouveau collège Croset-Parc à la rentrée 2019, sont à prévoir.

L'entreprise Croq'midi livre les repas pour nos réfectoires et les APEMS. Ce prestataire répond à nos besoins et le contrat a donc été reconduit pour l'année scolaire 2018-2019.

La prestation de réfectoires comprend quatre lieux d'accueil :

Réfectoire d'Epenex (Bâtiment de l'Oiseau de l'Ouest)



Accueille 15 à 24 enfants par jour, avec un encadrement de 2 adultes, y compris les trajets.

Réfectoire du CSCE



Accueille entre 28 et 36 enfants par jour (ce nombre s'ajoute aux 36 places occupées par l'APEMS dans le même lieu). Encadrement : 4 adultes, y compris l'intendante de cuisine.

Réfectoire du Pontet



Accueille entre 50 et 60 enfants par jour. Encadrement : 5 adultes.

Réfectoire de la Coquerellaz



Permet l'accueil de 60 enfants par jour. Le service en deux parties a été maintenu. En

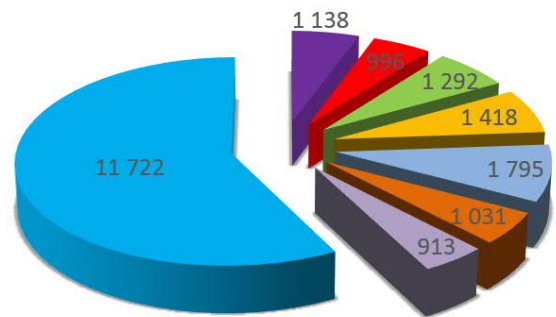
raison de l'accueil des 1-2P qui doit être différencié, l'encadrement contraint à une présence de 6 adultes.

Formation professionnelle

La formation d'analyse des pratiques professionnelles, dispensée dans l'objectif de consolider les connaissances éducatives de notre personnel des réfectoires, a été poursuivie en 2018.

Nous tenons à adresser nos vifs remerciements à nos Autorités pour l'effort consenti en faveur de l'accueil de midi de nos écoliers, ainsi qu'à l'ensemble du personnel de nos réfectoires pour toute sa créativité, son dévouement et sa motivation.

Répartition des 20'305 repas consommés en 2018, par tarif, dans les réfectoires scolaires



■ 4.70 fr. ■ 6.20 fr. ■ 7.70 fr. ■ 9.20 fr.
■ 10.70 fr. ■ 12.20 fr. ■ 13.70 fr. ■ 15.20 fr.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Devoirs surveillés



Trois jours par semaine (lundi, mardi et jeudi), des séances de devoirs surveillés sont organisées pour les élèves des degrés 3P à 8P, de 15 h 30 à 16 h 30. Une participation financière symbolique est demandée aux parents, la Commune assumant la plus grande partie des frais.

Au collège d'Epenex, les parents peuvent choisir une séance prolongée jusqu'à 17 h. Les degrés 7P-8P ont bénéficié d'une plage supplémentaire de 16 h 15 à 17 h en raison de l'horaire de classe de certains élèves.

Les groupes sont constitués en fonction du nombre d'inscriptions par les parents et débutent à mi-septembre. A la rentrée scolaire 2018-2019, 18 groupes ont été ouverts afin de répondre à toutes les demandes d'inscription.

L'organisation et l'engagement des responsables des groupes sont assurés par le Service administratif des écoles. Une formation d'analyse des pratiques professionnelles, destinée aux responsables de groupe non enseignants, est organisée à la rentrée d'août, ainsi qu'un suivi tout au long de l'année scolaire. Cette formation est fondée sur la base d'un cahier des charges et d'objectifs élaborés en collaboration avec la formatrice, Mme Marianne Ré, consultante en éducation et formatrice d'adultes.

Les responsables des devoirs surveillés apportent les explications indispensables à la compréhension des disciplines touchées et à la réalisation partielle ou complète des devoirs. Cependant, les parents gardent la responsabilité d'un contrôle du travail effectué par leur enfant. Il ne saurait être question de leur part, en cas de mauvais résultats ou d'échecs, de mettre en cause l'animatrice des leçons. Les devoirs surveillés ne sont pas considérés comme des cours d'appui. Les enfants inscrits en structure d'APEMS font leurs devoirs dans le cadre de cet accueil.

♦ ♦ ♦ ♦

Transports scolaires

Le Règlement sur les transports scolaires pour l'école publique obligatoire est encore en négociation avec le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), car il doit être adapté à la réalité écublanaise. Il n'a malheureusement pas pu être présenté au Conseil communal en 2018.

♦ ♦ ♦ ♦

Bus scolaire

Le bus scolaire transporte 4 fois par jour les élèves de 1P à 6P en provenance du collège d'Epenex jusqu'au collège de la Coquerellaz, ceci en raison d'un équilibrage des effectifs. Il assure en outre une multitude de déplacements entre les différents bâtiments scolaires, qu'il s'agisse de classes complètes (cours de rythmique et de natation, visites médicales, contrôles dentaires, animations à la bibliothèque, etc.) ou de petits groupes, voire même parfois d'élèves isolés (français intensif, rendez-vous au Service psychopédagogique, etc.).



Le bus scolaire est également utilisé pour la livraison des fournitures scolaires stockées au Pontet vers les différents collèges périphériques primaires. Les élèves transportés par le bus scolaire sont soumis à quelques règles et conditions d'utilisation.

DANS LE BUS:

J'ATTACHE MA CEINTURE



JE RESTE ASSIS JUSQU'A L'ARRET COMPLET DU BUS



JE NE MANGE PAS ET NE BOIS PAS



JE RESPECTE LE SILENCE J'ETEINS MON PORTABLE ET LE RANGE DANS MON SAC

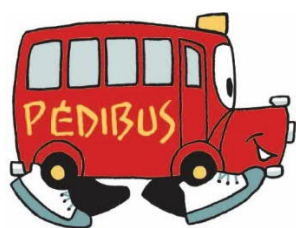


PAS DE TROTTINETTE



♦ ♦ ♦ ♦

Pédibus



A la rentrée scolaire d'août 2018, la ligne de Pédibus, créée sous la conduite d'un patrouilleur-conducteur de ligne rémunéré, a été reconduite pour tous les trajets correspondant aux horaires scolaires. Compte tenu de l'effectif des élèves provenant d'une zone parallèle, elle a été dédoublée.

Pour rappel, cette ligne est nécessaire pour les enfants en bas âge (classes 1P à 4P) en raison du trajet qui passe par une zone peu sécurisée en regard du trafic existant. Cet aspect rend obligatoire la prise en charge du transport de ces élèves par la Commune qui, dans ce cas, a choisi de favoriser la mobilité douce.

Certains élèves du quartier de Champ-Colomb et de la Forêt, enclassés, pour des raisons d'équilibrage d'effectif, au collège du Croset, en bénéficient. Cela représente 17 élèves inscrits répartis sur deux lignes.

Séances 2018

- 23 janvier :
Participation à la séance d'information aux parents des futurs élèves de 1P (enfants).
- 29 août :
Séance organisée au réfectoire du bâtiment Jupiter pour la mise en route d'une éventuelle nouvelle ligne. Cinq parents se sont présentés pour la création d'une ligne depuis le chemin de la Forêt à destination du collège du Croset, mais aucun n'était disponible pour assurer ces trajets bénévolement, d'où la motivation de scinder en deux la ligne existante.



Avec les années, et malgré la disponibilité de notre service pour les aider, nous nous rendons compte que le concept de Pédibus, basé sur un partage bénévole entre les parents pour accompagner leurs enfants à l'école, ne prend pas dans notre ville. Les parents travaillent tous et ne sont plus disponibles. De plus, vient se greffer un problème de méfiance des parents qui ne souhaitent pas confier leurs enfants à des personnes qu'ils ne connaissent pas.



Patrouilleurs scolaires



Les patrouilleurs scolaires, rattachés au Service administratif des écoles, sont au

nombre de 10 en 2018 pour notre Commune, dont 2 pour le collège de la Coque-rellaz, 4 pour le collège du Croset, 2 pour celui d'Epenex et 2 conducteurs/trices de ligne Pédibus.

Les horaires de présence sont le matin de 7 h 50 à 8 h 20 et de 11 h 45 à 12 h 15, puis l'après-midi de 13 h 15 à 13 h 45 et de 15 h 15 à 15 h 45 pour chaque collège, sauf le mercredi après-midi. L'horaire complet d'un patrouilleur est donc d'une dizaine d'heures hebdomadaires. Certains postes sont assumés par deux personnes qui se répartissent les heures de présence.

Avant de pouvoir exercer leur tâche de manière officielle, chaque patrouilleur reçoit une formation sur son lieu de travail par la section « Prévention & Partenariats » de PolOuest. La Commune fournit les vêtements et la palette nécessaires à leur activité. En 2018, la majorité des vestes ont été renouvelées.

M. Emmanuel Michaud, Sergent-major sous-chef de l'Unité de prévention de PolOuest, est en charge de la formation des patrouilleurs.

Nous tenons à leur adresser nos vifs remerciements pour leur travail précieux et important pour la sécurité des enfants, qu'ils effectuent tout au long de l'année, quelle que soit la météo !

